

# 3. vente aux particuliers

revendication

novembre 2020

Que le gouvernement provincial interdise la vente de pesticides aux particuliers.



L'imaginaire de la « pelouse parfaite » est largement entretenu par les compagnies de l'agrochimie : c'est une vision lucrative pour les industriels puisque la lutte contre les pissenlits et autres « mauvaises herbes » est une lutte sans fin. Les agriculteurs et les agricultrices ne sont donc pas les seuls utilisateurs de pesticides. Pelouse, fleurs ornementales d'intérieures ou d'extérieures, les particuliers les utilisent ; le plus souvent dans un cadre ponctuel. Malgré la dangerosité de ces produits, il n'y a pas de formation obligatoire pour leur utilisation en usage domestique. Les risques, eux, demeurent.

Puisque l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) ne fait que statuer de l'acceptabilité du risque lié à l'utilisation des pesticides, nous pouvons nous demander s'il est « acceptable » de justifier ce risque pour enlever des pissenlits sur sa pelouse (d'autant qu'ils sont une bonne source de nectar printanier pour nos pollinisateurs).

**En excluant les biopesticides, cette revendication couperait l'utilisation de 50 tonnes d'ingrédients actifs par an.**



Je signe!

**Nous recommandons donc au gouvernement provincial de proscrire la vente de pesticides aux particuliers. Nous visons ici ceux accessibles au grand public, c'est-à-dire les pesticides des classes 4 et 5, soit les pesticides à usage résidentiel. Cela limiterait fortement leurs usages à des fins esthétiques.**

Cette interdiction aurait aussi l'avantage de sensibiliser le public aux défis que représentent le contrôle des ravageurs : cela permettrait une meilleure compréhension des enjeux rencontrés par nos agriculteurs et nos agricultrices, qui s'efforcent de toujours mieux utiliser leurs intrants. Il faut noter que certains dossiers judiciairisés de maladies reliées aux pesticides s'axent autour d' « utilisateurs urbains » de pesticides. C'est le cas de Dewayne Johnson qui a remporté son procès qui l'opposait à Monsanto-Bayer ; il était jardinier pour une commission scolaire des États-Unis.

N.B. Un règlement qui interdit la vente de pesticides aux particuliers pourrait tout de même exclure les pesticides à faible impact et les pesticides à usage vétérinaire.

## PROTÉGER LES ENFANTS D'UNE EXPOSITION INUTILE

80% de la population québécoise vit en milieu urbain. (1) Interdire l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques empêcherait un grand nombre de personnes d'être exposé inutilement. De plus, comme l'indique clairement le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, « les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets nocifs des pesticides en raison de leur physiologie (immaturité du système immunitaire, épiderme plus perméable, poids corporel plus faible, etc.) et sont plus à risque en raison de leur comportement (par exemple leur tendance à porter les objets à la bouche) ». Les jardins des particuliers sont un lieu de privilégier pour que nos enfants s'amuse, gardons-les sécuritaires. (2)

*Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Des experts et organismes avaient aussi fait des propositions dans ce sens lors de leur participation à la commission parlementaire sur les pesticides. Les voici.*

### les positionnements à la CAPERN

- [Équiterre](#)
- [L'Association québécoise de la gestion parasitaire](#) recommande de restreindre l'accessibilité aux pesticides domestiques.
- [La Fondation David Suzuki](#)
- [L'Alliance pour l'interdiction des pesticides systémiques \(AIPS\)](#)